

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°1 (arrêté de promulgation du 19 juillet 1932).....

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et Cépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 30 avril 1932, tendant à l'approbation d'un avenant à la convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930, signé le 5 janvier 1932 et d'un arrangement signé le même jour entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Roumanie, concernant le traitement préférentiel du blé roumain, inséré au Journal officiel de la République française des 6 et 7; mai 1932

Vu le civenlaire du Ministre des colonies n° 1041 du 13 juin 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 30 avril 1932 susvisée, tendant à l'approbation d'un avenant à la convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930, signé le 5 janvier 1932 et d'un arrangement signé le même jour entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume de Roumanie, concernant le traitement préférentiel du blé roumain. Art. 2, — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

ANTONIN